

VILLE DE MONTFORT L'AMAURY
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

RESTRICTIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
SUITE TRAVAUX DE L'EGLISE
FERMETURE RUE DE SANCE ET RUE PETEAU DE MAULETTE

Le Maire de la Commune de MONTFORT L'AMAURY,

Vu le Code Général des Collectivités Locales 2212-1 et 2212-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ; et l'article R 417-10

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la requête présentée par Monsieur Gauthier METAYER « Société LEFEVRE » sollicitant l'autorisation d'installer les échafaudages dans le cadre des travaux de l'église en vue de fermer les rues de Sancé et Péteau de Maulette du 12 octobre au 28 octobre 2020,

Vu l'intérêt général,

ARRETE n° 2020 – 296

ARTICLE 1 : Monsieur Gauthier METAYER « Société LEFEVRE » est autorisé, pour procéder à l'installation des échafaudages à fermer la rue de Sancé et la rue Péteau de Maulette, **les 12, 13, 14, 19, 20, 26, 27 et 28 octobre 2020**

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation est à la charge et à la responsabilité de l'entreprise.

ARTICLE 3 : Les agents de Police Municipale et tous agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

MONTFORT L'AMAURY,

Le 06 octobre 2020



Hervé PLANCHENAU

Maire

Président de la Communauté de Communes
Cœur d'Yvelines